

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS  
Séance du 16 décembre 2019

**DÉLIBÉRATION n°2019-73**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 décembre 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 06 décembre 2019.

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 7 novembre 2019

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Sans objet.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 7 novembre 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	0
Votes exprimés :	31
<b>Pour :</b>	<b>31</b>
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- compte rendu du conseil d'administration du 7 novembre 2019.

Fait à Tours, le 17 décembre 2019  
Le Président,



Philippe Vendrix

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 07 novembre 2019**

**Membres présents**

M. Philippe VENDRIX, Président de l'Université ;  
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; M. Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Stéphane SERVAIS ;

M. Jean FABRI ; Mme Mathilde GRALEPOIS ; M. Benjamin LAVERGNE ; M. Killian RASCHEL ; M. Pascal MEICHEL ; Mme Emily ROSENFELD ; Mme Juliette ROUSSEAU ; Mme Dominique VAILLANT ;

M. Quentin HENNION-IMBAULT ;

**Ont donné procuration**

Mme Anne DUITTOZ à M. Emmanuel NERON  
M. Philippe PREVOST à Mme Catherine BELZUNG  
Mme Pascale REVERDIAU à M. Benjamin LAVERGNE  
Mme Chantal BARIN-LE-GUELLEC à M. Philippe ROINGEARD  
M. David FIALA à M. Emmanuel NERON  
M. Clovis TAUBER à M. Killian RASCHEL  
M. Emmanuel THIBAUT à Mme Emily ROSENFELD  
Mme Catherine BEAUMONT à M. Philippe ROINGEARD  
Mme Catherine de COLBERT à M. Philippe VENDRIX  
Mme Carole FAISANDIER à Mme Catherine BELZUNG  
M. Emmanuel HERVE à M. Philippe VENDRIX

**Participaient à titre consultatif**

Mme Cécile GOÏ, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie étudiante, chargée de la formation initiale tout au long de la vie ; M. Jean-Charles BILLAUT, Vice-président chargé des partenariats et de l'innovation ; M. Marc DESMET, Vice-président des relations internationales ; Mme Concetta PENUTTO, Vice-présidente chargée de l'égalité, du handicap et de la diversité ; M. Philippe ROINGEARD, Vice-président chargé des écoles doctorales et des relations avec la COMUE ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. Pierre GABETTE, Directeur général des services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Didier SABOURALT, Directeur du cabinet du Président ; M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILLIER, Directrice des ressources humaines ; Mme Florence Alary, Directrice du CLOUS.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## **1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1. Compte rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2019.**

Le compte rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2019-64.

### **1.2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 7 octobre 2019.**

Le compte rendu du conseil d'administration du 7 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2019-65.

## **2. INFORMATIONS GENERALES**

### **2.1. Informations par le Président.**

- 5 décembre : grève

Un message va être adressé à la communauté afin de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'examen sur jour-là ou que les examens prévus soient déplacés, notamment les examens du CERCIP.

Jean Fabbri, pour les élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT) signale la simultanéité le jeudi 5 décembre d'un appel interprofessionnel à la grève (CGT, FSU, FO, Solidaire) sur la question des retraites et des examens CERCIP. Il demande que tous les examens prévus ce jours soient reportés.

- Elections du 19 mars 2020 pour le renouvellement des conseils centraux

Il est proposé de repousser les élections des représentants des personnels aux conseils centraux au 2 avril 2020 pour deux raisons principales :

- éviter les interférences avec le scrutin municipale car le 19 mars 2020 tombe entre les deux tours de l'élection municipale ;
- l'impossibilité pour les communes de mettre à disposition des urnes pour la même raison.

Un comité électoral consultatif se tiendra à la fin du conseil d'administration afin d'émettre un avis sur la date du 2 avril 2020.

- Dialogue de gestion

Le dialogue de gestion avec le Rectorat se poursuit avec un travail important sur les données et les indicateurs. Il est confirmé que l'université de Tours est l'université pluridisciplinaire avec santé la moins bien dotée par rapport aux autres universités de taille comparable. Dans le contexte actuel (hausse constante des effectifs, réforme des études de santé...), la subvention pour charges de service public est insuffisante pour que l'université puisse accomplir ses missions dans de bonnes conditions.

Au-delà de la seule subvention pour charge de service public, il est nécessaire, selon Jean Fabbri (EaT), que l'Etat dote l'université de nouveaux postes statutaires tant du côté des enseignants-chercheurs que du côté des BIATSS, d'autant que la rentrée prochaine devrait voir une réforme des études de santé ; celle-ci qui impactera considérablement nos formations ne peut se faire sans moyens.

- M. Question Hennion-Imbault souhaite apporter son soutien à la mobilisation qui aura lieu le 14 novembre prochain pour les hôpitaux publics, en soulignant le fait que le manque de moyens dans les hôpitaux publics rejailli sur la qualité de la formation des étudiants en santé et sur les conditions de travail des universitaires en milieu hospitalier.

## **2.2. Présentation de l'avancement du projet PARM**

Une présentation, à l'aide d'un diaporama, de l'avancement du projet PARM est effectuée par Cécile Goï, vice-présidente, Sandrine Ferré, cheffe de projet PARM et Marie-Caroline Lefort, adjointe à la cheffe de projet.

Jean Fabbri (EaT) constate qu'il est enfin possible d'avoir au CA de l'université des informations sur ce projet, mais que le CA reste dessaisi de sa capacité d'arbitrage : or PaRM est en lui-même un "objet" contradictoire : déposé par un petit groupe de collègues, il semble avoir vocation à devenir l'unique crédo pédagogique de l'université ce qui est tout à fait contesté. Jean Fabbri dénonce aussi les recrutements autour de la pédagogie et de la gestion de ce projet de 14 BIATSS en CDD... alors que les besoins en heures d'enseignement sont considérables et qu'il était possible de recruter plusieurs ATER.

## **3. AFFAIRES FINANCIERES**

### **3.1. Propositions de la commission des moyens du 18 octobre 2019.**

Le conseil d'administration doit approuver les points examinés par la commission des moyens du 18 octobre 2019.

- approbation plan d'action 2020 du contrôle interne budgétaire et comptable ;
- approbation de la modification des tarifs d'indemnisation des animaliers qui interviennent le week-end ;
- approbation de la rectification des tarifs du master RI E3A (EPU).

Jean Fabbri (EaT) critique la dérive dans la gestion financière : les finalités recherche et enseignement de notre établissement qui supposent rigueur et souplesse sont fragilisées par des procédures inadéquates.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les points examinés par la commission des moyens du 18 octobre 2019 par la délibération n°2019-66.

## **4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES**

### **4.1. Conventions internationales.**

Le conseil d'administration doit approuver les six conventions internationales examinées par la commission des relations internationales (CORI) du 11 octobre 2019.

- Approbation des six conventions internationales suivantes :

- 1) Renouvellement - Convention échange d'étudiants – Université Laval (Canada) - École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD – Polytech DAE)
- 2) Création - Convention échange d'étudiants – Hong Duc University (Vietnam) - Faculty of Information and Communication Technology – UT – Polytech DI  
Conventions formation-recherche
- 3) Création - Convention formation – recherche – National University of Civil Engineering (Vietnam) - Faculty of Architecture and Planning - Université de Tours - Polytech Tours DAE – CITERES)
- 4) Création - Convention formation – recherche – Fundação Carlos Chagas (Brésil) - Université de Tours – U.F.R. Arts et Sciences humaines – Dép. Sciences de l'éducation - Unité de recherche EES

5) Création - Convention formation – recherche (coopération et mobilité) – Université Libanaise (Liban) - Faculté d'Information - U.F.R. Lettres et Langues - I.U.T. de Tours - Ecole Publique de Journalisme de Tours - unité de recherche PRIM

6) Création - Convention formation – recherche (coopération et mobilité) – Université du Saint-Esprit à Kaslik (Liban) - Faculté des Lettres - U.F.R. Lettres et Langues - I.U.T. de Tours - Ecole Publique de Journalisme de Tours - unité de recherche PRIM

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les six conventions internationales examinées par la commission des relations internationales (CORI) du 11 octobre 2019 par la délibération n°2019-67.

#### **4.2. Délégation au Président pour la signature de marchés publics.**

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de signature au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des deux marchés publics listés en pièce jointe, avenants éventuels inclus par la délibération n°2019-68.

#### **4.3. Rapport d'activité 2018-2019.**

Conformément au point 6° de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver le rapport annuel d'activité présenté par le Président.

Les élus EaT et FSU déplorent par la voix de Jean Fabbri que le rapport d'activité mentionne si peu les difficultés de l'établissement : celles liées au projet PaRM, celle du CUEFEE auraient méritées une analyse.

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2018-2019 par la délibération n°2019-69 (23 pour – 3 contre).

#### **4.4. Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux.**

Il s'agit de reconduire, pour l'année universitaire 2019-2020, le dispositif d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux approuvé par la délibération n°2019-19 du conseil d'administration du 6 mai 2019.

Jean Fabbri espère que l'avis du Conseil Constitutionnel fera peut-être évoluer les conceptions très restrictives du Gouvernement pour l'accès aux études en France des étudiants étrangers hors UE; il apprécie que l'université de Tours signale au plus tôt par ce vote, dont il avait demandé l'organisation, son choix d'exonération.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la reconduction pour l'année universitaire 2019-2020 du dispositif d'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux selon les modalités fixées par la délibération n°2019-19 du conseil d'administration du 6 mai 2019 par la délibération n°2019-70.

## 5. AFFAIRES IMMOBILIERES

### 5.1. Dossier d'expertise du projet de regroupement de l'EPU.

Conformément à la circulaire n°2015-146 susvisée, le conseil d'administration doit approuver le dossier d'expertise de l'opération de construction d'un bâtiment pour le regroupement de l'EPU prévue au CPER 2015-2020. Le dossier d'expertise, ainsi approuvé, sera transmis à Mme la Rectrice de l'Académie qui, après instruction, l'adressera accompagné de son avis au Préfet de région pour agrément final. Cet agrément conditionne les autorisations d'engagement. Par ailleurs, il est également demandé au conseil d'administration d'autoriser l'université à demander au Préfet de Région de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération et d'effectuer un prélèvement supplémentaire sur le fond de roulement de l'université de 2 M€, soit une contribution totale de l'université de 5 M€ (11 M€ de Tours Métropole Val de Loire, 6 M€ de la région Centre et 5 M€ de l'université, soit 22 M€).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité par la délibération n°2019-71 :

- le contenu du dossier d'expertise de construction d'un bâtiment pour le regroupement de l'EPU prévue au CPER 2015-2020 (pièce jointe) ;
- la demande au Préfet de région de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'université de Tours, en vertu de l'article L. 762-2 du code de l'éducation ;
- un prélèvement sur le fond de roulement de l'université de 2 M€ afin de porter le montant de la contribution de l'université pour cette opération à 5 M€ (3 M€ ont été prélevés sur le fond de roulement de l'université par la délibération n°2015-17 et fléchés pour l'opération par la délibération n°2018-83).

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1. Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020 – modification de la section CNU pour un poste.

Le conseil d'administration, par la délibération n°2019-60 susvisée, a approuvé la publication du poste de MCF 0450 en section CNU 85. Or, il est proposé par la composante de le publier en section CNU 87. Les profils pédagogique (génie des bio procédés) et recherche (UMR ISP) demeurent inchangés.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la publication du poste MCF 0450 en section CNU 87 par la délibération n°2019-72.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 12 novembre 2019

Le Président,  
Philippe Vendrix

**N.B. :** les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)